

2022_CT2_182

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Approbation des études et du programme de travaux relatifs à l'équipement des forages de Bertoire sur la Commune de Lambesc

Le 28 avril 2022, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase COSEC - Avenue du Stade au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée Monsieur le Président du Territoire, le 21 avril 2022, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : BRAMOULLÉ Gérard – AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BUCHAUT Romain – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges - DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BIANCO Kayané donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à BOULAN Michel – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – FILIPPI Claude donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – GARCIN Eric donne pouvoir à DELAVET Christian – GERARD Jacky donne pouvoir à CIOT Jean-David – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à BARRET Guy – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MARTIN Régis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AMAR Daniel – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis – VENTRON Amapola donne pouvoir à CIOT Jean-David

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BURLE Christian – CHARRIN Philippe – GOURNES Jean-Pascal – MORBELLI Pascale – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – TERME Françoise

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Arnaud MERCIER donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau Cycle de l'eau et assainissement

■ Séance du 28 avril 2022

06_6_03

■ Approbation des études et du programme de travaux relatifs à l'équipement des forages de Bertoire sur la Commune de Lambesc

Monsieur le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial (DEAP) du Territoire du Pays d'Aix souhaite sécuriser l'alimentation en eau potable de la Commune de Lambesc. La Commune de Lambesc est alimentée en eau potable par deux ressources : l'eau du canal de Provence et les forages de Bertoire. Le site du captage de Bertoire est en exploitation et constitué de 2 forages : F1 et F2 qui ne permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins en eau de la Commune. Des études et des travaux de réhabilitation et d'optimisation des forages sont nécessaires pour sécuriser l'adduction en eau potable de la Commune de Lambesc.

De plus, ces forages ne disposent d'aucun périmètre de protection approuvé réglementairement. La mise en place de ces périmètres permettrait de fiabiliser et de protéger la ressource, tout en régularisant sa situation administrative, pérennisant ainsi son utilisation par la Métropole.

Le programme d'étude pour les forages de Bertoire sur la Commune de Lambesc est donc composé de :

- La maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des forages ;
- L'établissement des dossiers réglementaires liés à l'établissement des périmètres de protection du captage de Bertoire : dossier de déclaration d'utilité publique, enquête parcellaire, dossier d'autorisation de distribution au titre du Code de la santé publique, dossier d'autorisation de prélèvement au titre du Code de l'environnement.

Le programme de travaux comprend la réhabilitation du forage F1 : notamment son retubage et réalésage, son équipement complet (pompes, équipements hydrauliques, automatismes etc), son raccordement au réseau existant, ainsi qu'une stimulation à l'acide du forage. Concernant le forage F2, le programme comprend son optimisation, à minima, par une stimulation à l'acide.

Le montant total prévisionnel de l'opération est de 270.000,00 €HT dont 205.500,00 €HT pour les travaux et 64.500,00 €HT pour les deux phases d'études : maîtrise d'oeuvre, et mise en place des périmètres de protection.

Métropole Aix-Marseille-Provence

A titre d'information, le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse Programme de financement « Contrat Métropolitain » (30% du montant €HT)	30 %	81 000,00
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	70 %	189 000,00
TOTAL €HT	100 %	270 000,00

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La délibération n°FBPA 063-10935/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement, déchets et cycle de l'eau du 12 avril 2022.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver la réalisation des études et du programme de travaux relatifs à l'équipement des forages de Bertoire sur la Commune de Lambesc

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le lancement des études et du programme de travaux relatifs à l'équipement des forages de Bertoire sur la Commune de Lambesc.

L'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 270.000,00 €HT soit 324.000,00 €TTC.

Article 2 :

Monsieur le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Annexe de l'Eau - Territoire du Pays d'Aix en section d'Investissement : opération budgétaire 2019290000, nature 21531.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220428-2022_CT2_182-DE
Date de télétransmission : 13/05/2022
Date de réception préfecture : 13/05/2022

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Approbation des études et du programme de travaux relatifs à l'équipement des forages de Bertoire sur la Commune de Lambesc

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	51
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26
Pour	51
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Gérard BRAMOULLÉ

Signé, le **1 0 MAI 2022**